Reçu en préfecture le 27/09/2021

Affiché le

ID: 074-217400316-20210923-D2021_58-DE

Nombre de membres

13

18

05

En exercice:

Dont pouvoirs

Présents :

Votants



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 Septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois du mois de septembre à 20h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Beaumont (Haute Savoie), sous la présidence de Monsieur Marc GENOUD, Maire de Beaumont dûment convoqués le 17 septembre 2021.

Présent(s): Le Maire, Genoud Marc,

MM les Adjoints : C. Seifert, R. Personnaz, T. Eudes, S. Mercet

MM les Conseillers : Nicolas Laks, Nathalie Laks, A. Saint-Pierre, G.

Vilmint, C. Roy, V. Roy, S. Manganelli, J. Personnaz, C. Arhuero,

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration: A. Blanc donné à Nathalie Laks, M. Aragon donné à C.

Seifert, S. Baud donné à T. Eudes, S. Casabianca donné à V. Roy, R. Cusin donné à M. Genoud

Absent(s) excusé(s): S. Pérou, S. Tugler-Rossi, S. Manganelli

Le secrétariat a été assuré par : Nathalie LAKS

N° 2021-58

FINANCES- Tarifs communaux de location

Cette délibération annule et remplace la délibération du 17 décembre 2021.

Il est proposé au conseil municipal, accepte à l'unanimité, de fixer les tarifs de location comme suit :

Salles de réunion :

Pour les particuliers Beaumontois et les syndics de copropriété de Beaumont :

Salle N° 1:35 €

(19 personnes assises)

Salle N° 2 + cuisine : 75 €

(19 personnes assises)

Vaisselle : 30 €

(70 personnes)

Pour les associations :

Gratuité des locations de salle pour l'année scolaire 2021-2022 Une caution de 250 € est demandée.

Pour les personnes morales de droit privé :

Salle N°1:70 €

(19 personnes assises)

Salle N°2 + cuisine : 150 €

(19 personnes assises)

Vaisselle: 60 €

(70 personnes)

Envoyé en préfecture le 27/09/2021

Reçu en préfecture le 27/09/2021

Affiché le

ID: 074-217400316-20210923-D2021_58-DE

N° 2021-58

Salle des fêtes :

Pour les particuliers Beaumontois et les syndics de copropriété de Beaumont :

Repas : 150 €

(210 personnes assises)

Vin d'honneur : 90 €

Pour les associations:

Gratuité des locations de salle pour l'année scolaire 2021-2022

Une caution de 250 € est demandée.

Pour les personnes morales de droit privé :

Repas: 300 €

(210 personnes assises)

Vin d'honneur : 180 €

Tables et bancs :

Associations communales: Gratuit

Associations extérieures : 5 € par jour (1 table et 2 bancs) Habitants de la commune : 2 € par jour (1 table et 2 bancs)

La caution sera un multiple du prix unitaire d'un lot, soit 1 table et 2 bancs : 100 €

Chaque association peut organiser un repas par an gratuitement Chaque association peut organiser son assemblée générale gratuitement.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le maire

Marc GENO

Certifié exécutoir A Beaumont, le Le maire,